



Le 2 mai 2023

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES Samedi 3 juin 2023 de 10h00 à 17h30 A la salle « le Sémaphore » Rue Anatole France, 38150 Roussillon

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs de la Ligue Auvergne Rhône Alpes handball,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui se déroulera le Samedi 3 juin 2023 à Roussillon.

Emargement de l'AG : 9h00 à 9h30 - Début de l'AG : 10h00 - Fin de l'AG : 17h30

Merci de vous présenter maximum à 9h30 à l'emargement afin de pouvoir tester les zapettes de vote avant le début de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour vous parviendra par mail début mai 2023.

Tous les documents nécessaires à votre information seront en ligne sur le site : www.aura-handball.fr (Menu « La Ligue / Assemblée Générale / Assemblée Générale 2023 »).

Délégués des clubs

Rappel de l'article 9.2 des statuts de la Ligue AURA

9.2 Délégués

Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale régionale un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante.

Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

Représentation des clubs

Les clubs (nationaux, régionaux et départementaux) ont la possibilité de se faire représenter (procuration). **Le délégué d'un club ne peut présenter qu'une seule procuration.**

Vous trouvez en annexe le modèle de procuration à remplir, à renvoyer avant le 31 mai 2023 ET à présenter sur place le jour de l'AG.

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES HANDBALL

5100000@ffhandball.net – www.aura-handball.fr

N° SIREN : 314 247 032 - Code NAF 9312 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38

Siège Social

430 rue Aristide Bergès – ZAC Pré Millet

38330 MONTBONNOT ST MARTIN

T. +33 (0)4 76 33 63 63

N° SIRET 314 247 032 00027

Nombre de voix

Chaque association dispose, pour les votes, d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant (nombre de licences au 31/05/2023 – Le bilan des licenciés et les voix par clubs seront envoyés le 01/06/2023) :

Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant » :

- de 7	à	20 licenciés	1 voix
- de 21	à	50 licenciés	2 voix
- de 51	à	100 licenciés	3 voix
- de 101	à	150 licenciés	4 voix
- de 151	à	200 licenciés	5 voix
- de 201	à	500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501	à	1 000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà	de	1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

Pour les licenciés « événementiels » :

- de 100 à 500	: 1 voix
- au-delà de 500	: 2 voix

Finances

Dans le cadre du règlement intérieur de la ligue, Article 1.2, seuls les clubs affiliés, **en règle avec la trésorerie de la ligue**, peuvent prendre part aux délibérations (date limite pour être en règle : **Mercredi 25 mai 2023** – contact Laurence Privet – 5100000.compta@ffhandball.net).

ATTENTION : les règlements par chèque ne seront plus acceptés le jour de l'AG. Les chèques ou virements devront nous parvenir avant le 25 mai 2023 dernier délai.

Co-voiturage

Nous vous proposons un système de covoiturage pour vous rendre sur le lieu de l'AG. Il vous suffit de renseigner vos coordonnées et vos souhaits (passagers, conducteurs, ou les 2 possibilités) à l'aide du lien ci-après : <http://www.movewiz.fr/participation?PMW=88er4p8W6QThs10127>

Confirmation de présence et réservation de repas

Merci de nous confirmer impérativement votre présence afin de réserver les repas. Nous vous demandons une participation de 15 € par personne (accueil, apéro, repas, boissons).

Vous devez pour cela remplir le formulaire suivant : <https://forms.gle/rp6zjs4yEUKeZFf49>

Vous pourrez modifier ce formulaire jusqu'au **25 mai 2023 dernier délai**.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sportives salutations.

Alain RIPERT, Président de Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball

